

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Agence régionale de santé consacre la création de la première communauté hospitalière de territoire en Paca : la communauté hospitalière du pays provençal.

Marseille, le mardi 17 janvier 2012.

Mardi 17 janvier, Dominique Deroubaix, directeur général de l'Agence régionale de santé Paca, entérine au Centre hospitalier de Digne en présence des présidents des Conseils de surveillance, des Commissions médicales d'établissements et des directeurs des établissements concernés la création de cette première communauté hospitalière dans notre région.

Conclue entre le Centre hospitalier de Digne-les-Bains, le Centre hospitalier de Manosque, le centre hospitalier du Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, le Centre hospitalier de Salon-de-Provence, elle programme leurs coopérations administratives et médicales.

Harmonisant l'activité de cinq établissements de santé entre le nord des Bouches-du-Rhône, le sud du Vaucluse et les Alpes du sud, la communauté hospitalière du pays provençal vise une meilleure organisation des soins dans une logique de parcours de soins au bénéfice des patients.

La communauté hospitalière de territoire est un outil de coopération proposé par la loi hôpital, patients, santé et territoires. Elle permet à plusieurs établissements publics de conclure une convention afin de mettre en œuvre une stratégie commune et de gérer en commun certaines fonctions et activités, grâce à des délégations ou des transferts de compétences entre établissements.

La communauté hospitalière de territoire du pays provençal vise à développer une approche territoriale de l'organisation de la santé, au plus près des besoins de la population par une complémentarité renforcée entre les établissements qui la composent. Elle facilite la mise en place de filières de soins dont l'objet est d'améliorer la coordination des soins autour du patient et de renforcer la fluidité des prises en charge entre les soins de courte durée, les soins de longue durée, les soins de suite et l'hospitalisation à domicile et de mieux organiser la permanence des soins.

Elle devra permettre également aux médecins traitants de mieux orienter et mieux accompagner leurs patients dans le système de santé, entre la médecine de ville, l'hôpital et éventuellement les soins et services à son domicile ou en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie.

L'agence, qui accompagne largement la communauté hospitalière du pays provençal, soutient d'autres projets : une communauté hospitalière de territoire départementale dans le Vaucluse autour du centre hospitalier d'Avignon, d'une part, et un projet impliquant le centre hospitalier de Toulon La Seyne et les centres hospitaliers d'Hyères et de Brignoles d'autre part.